

Septième semaine du temps pascal

Ac 24, 1 – 28, 31.

Pour cette dernière semaine de lecture des Actes des Apôtres, nous allons suivre Paul de Césarée Maritime, où il est emprisonné, à son arrivée à Rome. L'objectif de Luc en terminant ainsi son récit est de montrer combien cet homme saisi par l'Esprit est un homme libre, sage et compétent, un ami précieux. Au risque de broser un portrait qui diffère de celui que l'on peut reconstituer dans les lettres de Paul lui-même, Luc s'attache à montrer à son lecteur, selon les critères de son époque, combien la foi au Christ permet d'être un homme accompli.

- *Ac 24, 1-27* : Premier procès devant Félix.
- *Ac 25, 1 – 26, 32* : Second procès devant Festus et entretien avec le roi Agrippa.
- *Ac 27, 1-44* : Départ pour Rome et naufrage.
- *Ac 28, 1-31* : De Malte à Rome.

Ac 24, 1-27 : Premier procès devant Félix.

Suite à l'arrestation de Paul, le voici maintenant déféré devant le gouverneur Félix, le lointain successeur de Ponce Pilate ; la plainte est dûment déposée avec le réquisitoire de Tertullus (*Ac 24, 1-9*). L'accusation porte sur les troubles à l'ordre public que Paul provoque par sa prédication. C'était un motif courant, un lieu commun, de l'accusation que l'on faisait porter aux apôtres : annonçant Jésus, Messie, Ressuscité dont le retour inaugurerait le Règne de Dieu, ils étaient accusés d'annoncer un autre roi que César, ainsi typiquement à Thessalonique (cf. *Ac 17, 1-4*). Tout cela n'est pas sans rappeler les dialogues entre Jésus et Pilate lors de la passion (*Jn 18, 32 – 19, 6*).

En réponse à quoi, Paul prononce sa plaidoirie (*Ac 24, 10-21*). Cette dernière répond exactement à l'accusation formulée : Paul, comme il le fit face au Sanhédrin, montre que c'est pour la foi en la résurrection des morts qu'il est accusé et que cela relève donc d'un débat interne au judaïsme dans lequel les autorités romaines n'ont aucune compétence pour intervenir.

D'autre part, Paul récuse le tribunal de Félix, il est accusé par les Juifs d'Asie pour ce qui s'est passé à Éphèse (nous ne savons pas ce qui est en jeu exactement), c'est selon la loi romaine à Éphèse qu'il doit être transféré et jugé. Selon Luc, il n'obtint pas gain de cause.

Ac 25, 1 – 26, 32 : Second procès devant Festus et entretien avec le roi Agrippa.

Pour montrer l'importance d'un personnage, quoi de mieux que le mettre en dialogue avec les grands de ce monde ? C'est en tout cas un procédé courant de la littérature de l'Antiquité et auquel Luc **a** recours ici.

- Dans un premier temps, le nouveau procureur Festus prend connaissance du dossier qu'il considère comme délicat ; Paul, quant à lui, fait appel pour être jugé à Rome, *devant le tribunal de l'empereur*, une procédure qui pouvait être activée dans certains cas pour les citoyens romains, ce qui était le cas de Paul (Ac 25, 1-12).
- La venue d'Agrippa et de sa sœur Bérénice est présentée avec faste pour montrer l'audience du christianisme naissant (Ac 25, 13-27).
- Dans ces circonstances longuement introduites, le lecteur entend pour la troisième fois le récit l'itinéraire de Paul (Ac 26, 1-32). L'instance est mise sur la nécessité pour Paul d'annoncer le Christ aux nations. La conclusion du païen Festus est de dire que Paul est fou, celle du roi Agrippa montre qu'il est près de se laisser convaincre. En tout cas la non-culpabilité de Paul est encore mise à jour.

Ac 27, 1-44 : Départ pour Rome et naufrage.

Le récit du voyage de Paul vers Rome est un classique du genre ; Luc recourt à un vocabulaire précis, voire technique. Il montre, tout au long des différentes péripéties maritimes, la maîtrise de Paul sur le cours des événements... Si on l'avait écouté ! Sa présence au milieu du navire ballotté par la tempête montre un homme que la force de Dieu tient debout pour qu'il prenne soin de chacun.

Ac 28, 1-31 : De Malte à Rome.

L'escale à Malte est l'occasion d'un nouveau miracle : Paul n'est pas atteint par la morsure du serpent, comme Jésus l'avait promis à ses disciples (Lc 10, 19).

Arrivant à Rome (vers l'année 60), Paul est accueilli par les chrétiens qui sont déjà implantés dans la ville ; on ne sait pas qui fut le fondateur de l'Église de Rome.

Luc nous le présente à Rome dans un régime de semi-liberté. On ne sait rien de l'issue du procès, sans doute Paul fut-il relaxé ; il meurt à Rome en 67.

Pour Luc, l'important est de montrer que l'Évangile est maintenant arrivé aux extrémités de la terre, puisqu'il est annoncé à Rome.